

abécédaire d'une assemblée générale

ADEESE

L'Assemblée générale, «AG» pour les intimes, est l'instance suprême de l'ADEESE, ce qui veut dire qu'elle détient les plus grands pouvoirs concernant l'Association. Chaque membre, c'est-à-dire chaque étudiant-e de la Faculté des Sciences de l'Éducation, y a droit de vote et de parole.

Les procédures d'assemblée permettent à tous et toutes de s'exprimer démocratiquement. Elles peuvent cependant être difficiles à déchiffrer et à suivre... C'est pourquoi, pour vous aider à y voir plus clair, nous vous avons préparé ce petit abécédaire!

présidium et secrétariat

La bonne tenue de l'AG est assurée par deux personnes neutres, élues dès son commencement. La personne qui préside l'assemblée est responsable du respect des procédures et du climat favorable aux débats. Elle agit tel un chef d'orchestre : elle octroie les droits de parole, guide les votes, récapitule le déroulement si on lui demande, etc. La personne qui assure le rôle de secrétaire est responsable du **procès-verbal**, dans lequel elle est chargée d'inscrire les propositions faites, les noms des intervenant-es, les résultats de vote, etc. Cela assure un registre légal, pour les suivis du Conseil exécutif et la postérité de l'ADEESE.

quorum

On appelle ainsi le nombre de membres nécessaire à l'ouverture et à la tenue d'une AG. Il s'agit en quelque sorte d'un gage de légitimité des décisions prises. À l'ADEESE, le quorum régulier est de 1 % des plus de 5000 membres.

ordre du jour

Pour s'assurer de délibérations ordonnées, l'ordre du jour fait office d'un programme à suivre. La convocation à l'AG se fait avec un ordre du jour suggéré par le Conseil exécutif, qui veille à y inclure les nécessités (budget, élections, etc.) et les points susceptibles d'intéresser les membres. Quiconque désirant qu'un point précis y soit ajouté peut contacter en avance le Conseil exécutif, ou bien proposer une modification au moment de l'adoption de l'ordre du jour en début d'assemblée.

propositions et amendements

Les AG fonctionnent principalement par propositions, lesquelles sont validées par l'appui d'une autre personne, discutées, puis adoptées ou rejetées. Chaque personne peut formuler des propositions en lien avec le point actuel de l'ordre du jour. Lorsqu'une personne veut modifier une proposition en train d'être traitée, elle peut proposer un amendement, qui est une sous-proposition sur laquelle il faudra statuer avant de retourner sur la proposition principale. À noter, un amendement peut faire l'objet d'un **sous-amendement**, amenant donc une sous-sous-proposition qu'il faudra boucler avant de retourner à l'amendement!

Il existe aussi des **propositions privilégiées**, utilisées pour préciser ou suggérer des procédures, par exemple pour scinder une proposition complexe en plusieurs votes séparés, sauter à un point précis de l'ordre du jour, demander le recomptage d'un vote, déclarer un huis-clos, ajourner l'assemblée, demander une pause, poser la question préalable, etc. Adressées directement au présidium, on vote les propositions privilégiées généralement sans les débattre.

vote

Une proposition pour laquelle il n'y a pas d'opposition sera automatiquement adoptée à l'unanimité - c'est ce qui arrive si personne ne demande le vote lorsque le présidium pose la question. Autrement, si quelqu'un-e demande le vote à la fin d'une délibération, le présidium compte tour à tour et dans cet ordre exact qui est pour, qui est contre et qui s'abstient. Les personnes s'abstenant se rallient d'office au groupe majoritaire, pour ou contre. Si l'AG se positionne pour à **50%+1**, la proposition est adoptée à la majorité; autrement, on dit qu'elle est battue.

Par défaut, les votes se font à mains levées. Avec une proposition privilégiée ou si le présidium accepte, une personne peut demander une formule différente : le vote secret est un classique, mais il est possible aussi de faire montre de créativité et de flexibilité et d'imaginer un système de vote dynamique qui répond à une situation particulière : on a parfois vu dans différentes assemblées main-levée-tête-baissée pour un vote secret et rapide, voire même par cris d'animaux pour des décisions particulièrement frivoles.

Si la grande majorité des votes se font à majorité simple, certains concernant des propositions privilégiées se feront plutôt *aux deux tiers* ou, beaucoup plus rarement, à l'unanimité.

plénière

La plénière est une période de discussion, sur un sujet déterminé et pendant une période de temps précise, au cours de laquelle il n'est pas possible d'émettre une proposition. Il s'agit de réserver un moment pour tenir une discussion générale plutôt que de débattre de la formulation ou de la pertinence d'une proposition précise.

questions préalable et privilégiée

Lorsqu'un débat se prolonge inutilement au sujet d'une proposition et qu'une personne veut y mettre fin, elle peut invoquer ce qu'on appelle la question préalable. Le présidium devra alors arrêter le débat et faire voter l'AG à savoir si les gens se sentent prêts à voter. Si plus des deux tiers s'estiment prêts, on passe au vote sur la proposition; sinon, les tours de parole peuvent continuer.

La question privilégiée, elle, est une intervention interlocutoire adressée au présidium pour lui rappeler son rôle, pour attirer son attention sur un manquement en cours ou pour toute situation majeure justifiant l'interruption du déroulement normal des délibérations.

tours de parole

Le droit de parole est symboliquement octroyé par le présidium, auquel il faut s'adresser pour s'adresser à l'AG - cela aide à éviter différents obstacles aux délibérations d'assemblée démocratique, par exemple les dialogues, le populisme ou la personnification. Les tours de parole sont généralement déterminés par l'ordre d'arrivée au micro dans lequel on doit parler, ou bien en levant la main et en attendant d'être nommé-e. Différents groupes préfèrent ajuster les tours de parole avec différents paramètres, par exemple l'alternance homme-femme ou la priorité aux personnes n'ayant pas encore parlé.

Avoir le droit de parole ne nous accorde pas le droit de tout dire : outre la question du respect de tous et de toutes et de la durée raisonnable de l'intervention, il ne faut pas être **«hors d'ordre»**, c'est-à-dire faire une proposition sans rapport avec le point courant de l'ordre du jour ou faire une intervention sans lien avec la proposition actuelle.

avis de motion

Certains propositions majeures ne peuvent être faites séance tenante et nécessitent une diffusion publique préalable : ce sont des avis de motion. Souvent, ils servent à amender des documents constitutifs tels les règlements généraux de l'ADEESE ou des politiques administratives. Les avis de motion sont généralement joints à la convocation d'une AG.

pour une assemblée générale agréable...

Parce que tout le monde a intérêt à ce que les AG soient plus courtes, plus agréables et plus efficaces, voici quelques conseils pour aller dans cette direction. Ce texte a été écrit par la permanence de l'AFESH (Association facultaire étudiante des Sciences humaines) à la suite de la réception de nombreux courriels concernant le déroulement de leurs assemblées. Nous le reprenons presque intégralement, en espérant que la pertinence de cette réflexion soit collectivement utile aux membres de l'ADEESE.

introduction : l'assemblée, c'est vous!

L'assemblée générale est la réunion la plus importante de l'association. C'est l'espace où les membres se rencontrent et décident, ensemble et sans filtre, ce que l'association doit dire ou faire. Après, le Conseil exécutif et la permanence exécutent les décisions qui y sont prises. Ce que cela signifie est que le déroulement de l'assemblée dépend presque exclusivement du comportement des membres. Après avoir organisé la logistique de l'assemblée (salle, animation, garderie, etc.), les membres de l'Exécutif arrivent à l'AG comme de simples membres, sans privilège particulier. Personne de précis ne peut être pointé du doigt : le bon déroulement de l'assemblée est une responsabilité collective!

le praesidium, un rôle essentiel, mais limité

Afin d'encadrer le déroulement et d'assurer la légitimité des assemblées, les associations se sont dotées de plusieurs outils : les procédures, réunies dans un document appelé code de procédures, et le présidium qui réunit sur la table en avant présidence et secrétariat d'assemblée ainsi que parfois un ou une gardien-ne du senti, qui veille au respect de tous et toutes. La présidence d'assemblée a le rôle délicat de veiller au climat de l'AG ainsi qu'au respect des procédures. Elle peut faire la différence entre une réunion qui part dans tous les sens et une autre où tout le monde comprend ce qui se passe. Malheureusement, même avec la meilleure des présidences l'AG peut partir dans tous les sens. Ainsi, une proposition ou un amendement que tout le monde jugerait absurde mais qui est recevable – par exemple, tenir un référendum sur une période de 15 jours ouvrables – peut enclencher une demie, voire une heure de discussions, et la personne à l'animation n'y peut rien. C'est dans les dédales de procédures et les prises de parole que le plus de temps est perdu.

les procédures : un couteau à double tranchant

On parle souvent des procédures comme d'un mal nécessaire. Elles aident à structurer l'assemblée, mais malheureusement elles ne peuvent éliminer la mauvaise foi, et elles peuvent faire perdre beaucoup de temps. Elles sont tout de même un outil pour assurer que les décisions qui sont prises représentent la volonté de la majorité. Pour que cela soit vrai, encore faut-il que tout le monde les comprenne! Pour bien les comprendre, il peut valoir la peine de lire les différents «ABC d'une AG» créés par les associations pour démocratiser les procédures et, justement, ledit code de procédures. (Notons que l'AFESH utilise le Code Véronneau, l'ADEESE opte plutôt pour le Code Morin.) Les amendements, utilisés pour modifier une proposition principale, sont parfois très populaires. Ils entraînent souvent de longs débats. On peut en réduire le nombre en formulant dès le début une proposition bien pensée et complète. Il peut également être bénéfique, lorsqu'on souhaite apporter une proposition ou un amendement pour la première fois, de solliciter l'aide d'un-e autre membre ou encore directement de la présidence pour une formulation optimale de votre proposition.

la prise de parole

Les personnes qui prennent la parole au micro sont celles qui façonnent l'assemblée, une intervention à la fois. Ce sont donc elles qui ont la responsabilité de faire avancer le débat. N'hésitez pas à prendre la parole! Mais il faut aussi savoir faire preuve de retenue. Il peut être tentant, après avoir fait la file plusieurs minutes, de profiter au maximum de son tour de parole. Pourtant si quelqu'un a déjà tenu les mêmes propos avant, il est beaucoup plus responsable de laisser tomber. Le changement de culture le plus à même d'améliorer certaines assemblées est probablement que tous et toutes fassent plus preuve d'écoute. Ainsi, les débats peuvent avoir l'air plus d'une discussion collective et moins d'un amalgame d'interventions désordonnées, et vous pouvez parvenir plus rapidement à une prise de décision éclairée.

conclusion

La démocratie étudiante est basée sur les assemblées générales. Dans cet espace, les individu-es ont un grand pouvoir sur l'atmosphère et le déroulement de la réunion, même si au final c'est la collectivité qui tranche. Avec de grands pouvoirs viennent de grandes responsabilités!

quelques conseils

Utilisez la plénière pour discuter de propositions à venir, pas uniquement pour discourir. Ceci peut permettre d'éviter des propositions ou des amendements inutiles par la suite. Ainsi, vous pouvez annoncer une proposition, ou encore, suggérer un amendement à une proposition qui a été annoncée.

Écoutez-vous! Une critique revenant fréquemment est que les interventions se répètent. Si une personne sur deux répète quelque chose qui a déjà été dit, l'AG pourrait être deux fois moins longue tout en ayant le même contenu.

Faites preuve de respect. L'animosité qu'on a pu observer à certaines AG n'a pas seulement un impact sur l'atmosphère des réunions, mais également sur leur durée. Le temps perdu en procès d'intention, en remarques acerbes, en applaudissements, en huées ou en rappels à l'ordre prolonge inutilement l'assemblée sans lui apporter aucun élément constructif.

Évitez la provocation et les propositions inutiles. L'objectif d'une proposition ou d'un amendement devrait être d'aller dans le sens de la réflexion collective.

Soyez bref ou brève. Il ne sert à rien d'utiliser son tour de parole si c'est pour répéter plusieurs fois les mêmes propos. Il ne sert à rien non plus de formuler des propositions interminables, car vous aurez la chance au moment de la proposer de l'expliquer à l'assemblée. Les propositions trop complexes risquent également d'être scindées, une procédure qui peut être inutilement longue.

Soyez à l'affût du sentiment général. On peut souvent sentir l'impatience monter dans la salle lorsqu'un débat tourne en rond. Si votre intervention au micro va dans le même sens que tout le monde, vous pouvez éviter que le débat s'éternise en y renonçant.

Et bien sûr, **apprenez à connaître les procédures**, qui sont vos alliées pour sortir de l'assemblée vivant-e et en santé!